

**FO DIT NON
A LA REMISE EN CAUSE
DU TARIF AGENT !**

La Fédération FO a été reçue récemment par les organisations patronales UFE et UNEmIG sur le sujet des avantages en nature.

Les employeurs ont, en effet, pris prétexte du vote en 1^{ère} lecture de la loi NOME par l'Assemblée Nationale qui inclut un amendement parlementaire sur la TLE (Taxe Locale sur l'Electricité) pour **attaquer le tarif agent**.

En termes simples, les **directions veulent modifier les dispositions de la Pers 161 sur les avantages en nature**. Aujourd'hui, le montant de cet avantage est fixé toutes taxes comprises. Les Directions veulent changer cette règle et imposer aux agents le paiement de ces taxes.

Cela concernerait la Taxe Locale d'Electricité, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité qui finance le surcoût de l'éolien et du solaire) ainsi que la Contribution Tarifaire d'Acheminement gaz et électricité. Cette dernière taxe finance une partie des droits à la retraite des agents des IEG du secteur régulé.

Au total pour les agents, cela multiplierait par deux ou trois le montant de leurs factures énergie selon le profil de consommation.



Face à cela, **FO Energie et Mines a très clairement refusé la demande des employeurs** de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la Commission Paritaire de Branche du 8 juillet 2010 et nous avons obtenu gain de cause.

FO Energie et Mines a également rappelé son attachement total aux avantages en nature tels qu'ils existent et a souligné que **les gaziers et électriciens ne sauraient accepter une quelconque perte de pouvoir d'achat**.

Avantages en nature, retraites, activités sociales, assurance chômage pour GDF-Suez, on le voit, **Gouvernement et Directions mettent les bouchées doubles pour attaquer les garanties sociales des gaziers et électriciens**.

Cela justifie plus que jamais une **mobilisation de très grande ampleur le 7 septembre** prochain à l'appel de plusieurs syndicats et notamment de FO pour dire :

NON à la remise en cause des acquis sociaux des gaziers et électriciens qui est portée par la loi NOME

NON à la remise en cause de notre régime de retraite

